

## LEGISLATURE 2006 - 2011

---

### PROCES-VERBAL no 14

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 25 juin 2008 à 19 h 00  
à la Salle des Remparts

Présidence : Mme Marianne Adank

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2008
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Michel Baiutti (SOC)
4. Election à la Présidence 2008-2009
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
  - 5.1. Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiment cela va chauffer (proposition de centrale de chauffage) »
  - 5.2. Motion de Mme Karine Lambert pour « l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit »
6. Election à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence
7. Préavis municipaux
  - 7.1. Préavis municipal N° 12/2008 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de la Grande Bonnavau
8. Election à la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence
9. Rapports
  - 9.1. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2007 et réponses de la Municipalité aux observations et vœux
  - 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2008 relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles
  - 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2008 relatif aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera
  - 9.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2008 relatif à la gestion et aux comptes 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 9.5. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2008 relatifs à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nicole Freers Signer et M. Gilbert Vernez « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »
  - 9.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2008 relatif à la transaction entre les communes desservies par la Société électrique Vevey-Montreux (SEVM) et Romande Energie Holding SA
  - 9.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2008 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs à la rte de Chailly et au ch. du Vallon
  - 9.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2008 relatif à la demande de crédit de construction pour les travaux de réfection de la toiture plate du collège des Mousquetaires, 3<sup>ème</sup> étape.
10. Election des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants
11. Communications municipales
  - 11.1. Communication municipale N° 8/2008 relative au rapport d'activités 2007 du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI)
  - 11.2. Communication municipale N° 9/2008 relative à la situation de la SA Compost Chablais Riviera

## 12. Propositions individuelles et divers

### Appel

74 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Guillaume Baechler - Nomah Bredou - Amilcar Cunha - Brigitte Fahrni Chiusano - Emmanuel Mukadi Kabamba - Gabriela Krekic - Nicolas Masserey - Pierre André Oberson - Denis Schyrr - Yannick Thépot - Anna Tobler

Mme la Présidente ouvre la 14<sup>ème</sup> séance de la législature en invitant chacun à débattre de manière constructive, à travailler dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun.

Elle souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux.

### Ordre du jour

Mme la Présidente indique qu'il y a lieu d'ajouter, sous un point 5.3., le dépôt du titre d'une motion par M. J. Espinosa. Au point 7.1., le préavis municipal 12/2008 - demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de la Grande Bonnavau - porte en réalité le no 13/2008. Au point 11, la communication 8/2008 relative au rapport d'activités 2007 du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) est en fait la communication 10/2008. Enfin, la communication municipale N° 11/2008, relative à la création d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour gérée par la Commune de La Tour-de-Peilz, est ajoutée au point 11.3.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre commentaire, il est adopté tel que modifié.

#### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2008

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 7 mai 2008 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

#### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente présente ses condoléances et celles du Conseil à notre collègue Y. Belet qui a eu le chagrin de perdre son papa récemment. Le Conseil se lève pour observer un instant de silence.

Démission du Conseil communal de M. M. Baiutti, membre du groupe socialiste, avec effet immédiat. Il sera procédé à son remplacement sous point 3 de l'ordre du jour.

Démission de la Commission de gestion de M. G. Vernez, membre du groupe socialiste, pour le 31 août 2008. Il sera procédé à son remplacement lors de la prochaine séance.

Merci à toutes les personnes qui ont participé au dépouillement du 1<sup>er</sup> juin dernier qui s'est une nouvelle fois déroulé dans de bonnes conditions.

Tous les conseillers sont invités à participer au cortège de la Fête de la jeunesse le samedi 5 juillet prochain.

#### 3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Michel Baiutti (SOC)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Luigi Gambardella**, né le 5 février 1959 et domicilié à la route de Blonay 120G

#### 4. Election à la Présidence 2008-2009

M. K. Egli, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Patrice Wenger comme président du Conseil communal pour 2008-2009.

Cette année, le groupe radical n'a pas posé d'affiches pour son candidat, mais il est presque inutile de présenter la personne qu'il propose comme président du Conseil pour les douze prochains mois. Nous sommes heureux de le savoir de retour parmi nous, de le savoir capable d'assumer la présidence, charge à ne

pas négliger. Quelques kilos de plus et il sera de nouveau l'ancien Patrice Wenger que nous avons connu, un homme engagé, travailleur, plein de bon sens, qui aime la commune qui l'a vu naître, dans laquelle il a passé toute sa jeunesse, et qui s'engage pour la région dans laquelle il est revenu après de longs séjours professionnels à l'étranger. Malgré une vie associative bien engagée, une vie professionnelle bien remplie, il adore par dessus tout passer de bons moments avec les siens. Grand-papa gâteau, il regrette chaque moment qu'il ne peut pas passer avec ses petits-enfants.

Pour ce qui est de la présidence, il a déjà fait ses preuves dans des contextes bien plus difficiles que notre Conseil respectueux et tranquille. Il ne s'agit pas de la section locale du parti radical ou de la société des Armes de guerre de notre commune, mais plutôt du SIGE, pendant les moments difficiles, et de Police Riviera, lors de la mise en route de cette institution. A chaque fois, il s'en est tiré avec bravoure et a su s'imposer. Pour le vrai et incontournable Boéland qu'il est, assumer la tâche de premier citoyen de notre commune serait une affaire de cœur. La candidature de Patrice Wenger est une candidature de valeur pour la prochaine présidence.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	73
	Bulletins rentrés	73
	Bulletins blancs	2
	Bulletins nuls	3
	Bulletins valables	70
	Majorité absolue	36
	<b>Oui</b>	<b>68</b>
	Voix éparses	2

#### **M. Patrice Wenger est élu président du Conseil communal pour 2008-2009.**

Mme la Présidente souhaite à son successeur beaucoup de plaisir dans cette présidence, fonction dans laquelle il trouvera sans aucun doute beaucoup de satisfactions.

M. P. Wenger remercie le Conseil en ces termes :

« Merci Mme la Présidente, merci aussi Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers. S'il est vrai que je suis devant vous ce soir avec quelques organes et dix kilos en moins, et que je n'ai pas encore récupéré physiquement totalement, j'ai encore deux mois pour le faire. Je ne vais pas faire de longs discours, mais ce que je vous dirais, c'est de prendre soin de votre santé, parce que c'est, je crois, finalement, notre bien le plus précieux. Je me réjouis de vous retrouver début septembre. D'ici là, je vous souhaite de très bonnes vacances et j'espère que je saurais mériter l'élection que vous m'avez faite. Merci encore. »

#### **5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

##### **5.1. Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiment cela va chauffer (proposition de centrale de chauffage) »**

M. J.-Y. Schmidhauser s'abstient de développer le postulat dont le texte a été joint à la documentation, mais souhaite tout de même que celui-ci figure au procès-verbal :

#### **« BÂTIMENTS COMMUNAUX : ÇA VA CHAUFFER !**

##### **1) Présentation générale**

Comme vous le savez, notre Conseil a refusé il y a quelques mois le préavis 15/2007 relatif au changement de chaudière du bâtiment communal de la voirie, pour le double motif que ce changement de chaudière devait s'inscrire dans un assainissement plus complet du bâtiment, d'une part, et que la Municipalité n'avait apparemment pas analysé d'autres variantes que le chauffage par des énergies fossiles, d'autre part.

Personne ne conteste aujourd'hui la nécessité pour chacun, et en particulier pour les collectivités publiques, d'examiner tout développement, respectivement tout investissement structurel, sous l'angle du développement durable. Dans le cadre de la gestion de plus en plus problématique des ressources énergétiques, un tel examen passe par la nécessité de favoriser les chauffages à énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables, c'est bien entendu le soleil et le vent, mais également le chauffage à bois, qui permet non seulement de recourir à un système de chauffe totalement neutre au niveau du bilan CO2, mais également de valoriser des ressources naturelles de notre commune.

Le présent postulat vise à inviter notre Municipalité à examiner la mise en place d'une centrale de chauffe au bois pour le bâtiment communal de la voirie et la création du système de chauffage à distance (CAD) qui permettrait d'assurer les besoins de chauffage des bâtiments scolaires de Bel-Air et des bâtiments d'habitation appartenant à la commune qui leur sont proches, voire de créer un réseau plus large qui pourrait impliquer d'autres habitations du quartier.

## **2) Bases légales**

D'un point de vue général, l'article 5 de la Loi vaudoise sur l'énergie (ci-après LVEEn) prescrit ce qui suit : Toute nouvelle installation doit permettre une utilisation rationnelle de l'énergie, de prendre en compte les possibilités de récupérer la chaleur et de recourir aux énergies renouvelables.

S'agissant des Autorités, l'article 10 LVEEn pose le principe dit de l'exemplarité de l'Etat et des communes de la manière suivante :

Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement.

Ils mettent en oeuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives.

Ces principes très clairs, qui n'étaient pas respectés dans le préavis 15/2007, doivent trouver une expression concrète dans l'activité communale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent postulat.

## **3) Une bonne occasion de réfléchir : le changement de chaudière du bâtiment communal de la voirie**

Comme on le dit souvent (sans toutefois toujours l'appliquer), réfléchir ne coûte rien (ou pas grand chose). C'est précisément le but de ce postulat : amener notre Commune à envisager des solutions innovantes pour agir de manière concrète pour atteindre l'objectif d'exemplarité prévu par l'article 10 LVEEn.

Comme la commission qui a examiné le préavis 15/2007 l'a rappelé dans son rapport, il n'est pas contestable que la chaudière du bâtiment de la voirie doit être changée.

Manifestement, le changement nécessaire de l'installation du système de chauffage du bâtiment de la voirie représente une très bonne occasion d'évaluer :

- l'opportunité de la création d'un système de chauffage à distance ;
- l'opportunité d'envisager la mise en place d'un système de chauffage à bois.

En effet, on relèvera ici :

- que le quartier comprend de nombreux bâtiments d'utilité publique ou appartenant à la commune ;
- que la surface et la nature des terrains disponibles dans le quartier permettrait sans difficulté de construire un CAD d'une dimension suffisante pour qu'il soit économiquement intéressant, rappelant qu'une telle installation peut être enterrée ;
- que le nombre des bâtiments susceptibles d'être raccordés est suffisant pour envisager la réalisation d'un CAD d'une certaine taille et bénéficier ainsi de substantielles économies d'échelles

## **4) Une solution éprouvée et fiable**

Le présent postulat n'est pas une invitation à jouer les apprentis sorciers.

Depuis plusieurs années, d'autres communes voisines ont acquis de l'expérience dans ce domaine et sont extrêmement satisfaites de leur investissement.

Dans notre région, la Commune de Montreux a réalisé avec succès, il y a quelques années, une première installation de chauffage au bois pour l'un de ses bâtiments communaux. Convaincue de l'opportunité de poursuivre dans cette voie, elle va prochainement réaliser un CAD pour la piscine de la Maladaire et les serres communales attenantes. Dans ce cadre, elle a d'ailleurs proposé à l'EMS de Burier de profiter de se raccorder à cette installation, pour bénéficier de ses avantages. Il s'agit là d'un très intéressant partenariat privé/public, dans lequel chaque acteur est gagnant : la Commune réalise de substantielles économies d'échelle et l'EMS bénéficie d'un prix au KW/h avantageux par rapport à une solution équivalente de chauffage à l'énergie fossile. Tous les acteurs participent en outre de manière concrète à la diminution des émissions de CO2. Ils diminuent simultanément leur dépendance aux énergies fossiles, participent à la valorisation des ressources naturelles régionales et rationalisent la gestion de leur installation de chauffage.

D'après les chiffres que le postulant a pu se procurer, et pour une installation de relative petite taille couvrant les besoins de la piscine, des serres et de l'EMS (puissance nominale 1200 Kw, production annuelle 1'703'000 kWh), le coût de revient global de l'énergie est de 14 ct. par kW/h (y compris amortissement et frais financiers sur 25 ans). On précisera à ce propos que plus l'installation est grande, plus ce coût baisse.

La Commune de Montreux va par ailleurs profiter de subventions cantonales et/ou fédérales (y compris de la fondation pour le centime climatique) pour près de CHF 130'000.—.

## 5) De nombreux avantages

L'installation d'un CAD au bois présente de très nombreux avantages pour notre commune :

### a) Sur le principe d'une centrale de chauffe et d'un chauffage à distance

Il est aujourd'hui incontestable que la mise en place d'un CAD, là où cela est techniquement possible, représente un avantage important à de multiples niveaux :

- Un CAD permet de rationaliser la gestion de la production de chaleur : en évitant de multiplier les installations individuelles (et donc le nombre de problèmes potentiels), l'installation d'un CAD permet de concentrer en un endroit une infrastructure de plus grande dimension. L'entretien d'une installation unique (plutôt que de multiples installations décentralisées) représente une rationalisation bienvenue.
- Un CAD permet de réaliser des économies d'énergie : la mise en place d'une chaufferie unique permet un meilleur rendement global.
- Un CAD permet de réaliser de substantielles économies d'échelle. Ramené au prix du KW/h, l'installation d'une infrastructure commune (en lieu et place de multiples petites) permet de réaliser des économies financières importantes, tant au niveau du coût de construction qu'au niveau du coût d'entretien. Ces économies se traduiront pour la commune par une baisse du prix au KW/h.
- Un CAD permet d'assurer un meilleur service : grâce à la mise en commun des ressources, il est envisageable (et même nécessaire) de prévoir un système de chauffage de secours, ce qui permet d'assurer un service chaque jour de l'année. Un tel système de secours n'est pas envisageable en cas d'installations multiples décentralisées.
- Un CAD permet de mettre en place une véritable politique globale énergétique : cet avantage découle du simple fait que les décisions (notamment en matière de choix de l'agent énergétique et des infrastructures annexes) ont une portée immédiate à plus large échelle qu'en cas d'installations individuelles.

### b) Sur l'utilisation du bois comme énergie principale

Depuis quelques années, les collectivités publiques (et les particuliers) ont redécouvert les vertus du bois comme agent énergétique. En effet, et en cette période de hausse continue des énergies fossiles et des problèmes toujours plus importants que pose leur utilisation, le bois présente désormais de nombreux avantages :

- Il est intégralement renouvelable : le bois de chauffe représente l'énergie renouvelable par excellence. On le trouve à profusion dans nos régions ; pour notre commune, ce serait un bon débouché pour utiliser rationnellement ses déchets de bois.
- Il est neutre au niveau du bilan CO<sub>2</sub>.
- Il est économique. Si l'installation de chauffage dispose d'une capacité suffisante (qui pourra être atteinte par la mise en place d'un chauffage à distance englobant plusieurs bâtiments), le bois est très concurrentiel par rapport aux énergies fossiles.
- Il n'est pas soumis à la taxe CO<sub>2</sub> : dès 2008, les énergies fossiles sont taxées entre 0.24 et 0.32 ct/Kw/h. Cette taxe sera triplée dans les cinq prochaines années, ce qui va contribuer à renchérir encore plus le coût des énergies fossiles. Le bois, quant à lui, échappe à toute taxe CO<sub>2</sub>.
- Il est très favorable à l'environnement : selon la publication « Ecobilan des agents énergétiques » de l'OFEN, le bois constitue une des sources énergétiques les plus favorables à l'environnement car les effets de la fabrication de la matière première sont très faibles. De plus, l'énergie grise nécessaire à la production est sans rapport avec l'énergie grise nécessaire à la production et l'acheminement d'énergies fossiles.
- Le bois constitue une énergie de proximité : contrairement aux énergies fossiles dont le produit part principalement à l'étranger, chaque franc dépensé dans l'achat du bois indigène reste en Suisse, et principalement dans notre région.  
Plus précisément, les plaquettes de bois sont disponibles sur le marché local et contribuent à créer des emplois dans la région.
- La réalisation d'une installation de chauffage au bois permet de toucher des subventions. En particulier, la Fondation pour le centime climatique subventionne de telles réalisations. Le canton de Vaud a également mis en place certaines subventions pour la création de réseau de chauffage à distance au bois.  
La mise en place d'une filière de traitement du bois représente également un investissement intéressant sur le long terme. Si notre Commune devait se doter de cette infrastructure, celle-ci permettrait sur le long terme l'extension de l'installation ou la création de nouvelles installations de CAD analogues. D'autre part, une collaboration régionale pourrait être mise en place.  
On relèvera enfin qu'aujourd'hui, un chauffage à bois ne représente aucun inconvénient au niveau de l'émission de particules fines, pour autant que l'installation soit dotée d'un filtre à particules.

## **6) Une clientèle potentielle importante**

L'installation d'un CAD dans les environs du bâtiment de la voirie et du Collège Bel-Air permet d'espérer un nombre d'utilisateurs potentiels non négligeable. Outre le bâtiment de la voirie, les serres communales, les bâtiments du Collège de Bel-Air et les installations sportives, il est loisible d'envisager le raccordement de plusieurs immeubles locatifs. On pense bien entendu en premier lieu aux immeubles locatifs appartenant à la Commune sis en haut de l'Avenue de Bel-Air, mais également aux autres immeubles locatifs situés à proximité. En effet, le renforcement des normes OPAIR oblige beaucoup de propriétaires à changer leur chaudière pour des questions de mise en conformité. La possibilité de se raccorder à un CAD constituerait une alternative intéressante, tant sur un plan écologique que sur un plan financier.

Ce serait d'ailleurs l'occasion pour notre Commune de développer un partenariat intéressant public/privé. Il sera dès lors important pour la Municipalité, dans le cadre de l'étude du présent postulat, d'entreprendre des démarches afin d'évaluer l'intérêt que pourrait représenter un CAD pour les propriétaires privés du quartier.

## **7) Nous avons tout à gagner**

La réalisation d'un CAD dans le cadre du renouvellement de la centrale de chauffe du bâtiment de la voirie est une occasion unique d'agir de manière concrète et efficace dans le respect des principes de développement durable. L'utilisation de ressources renouvelables de notre région tend parfaitement à cet objectif. Si une telle réalisation semble s'imposer en vertu du principe de l'exemplarité, elle constituera simultanément une excellente opportunité pour notre commune de rationaliser sa production de chaleur pour un nombre non négligeable de bâtiments communaux dans une perspective de long terme.

C'est pour toutes ces raisons que j'invite votre Conseil :

- à prendre en considération le présent postulat;
- à le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport. »

Lors des débats de la commission chargée d'examiner la motion déposée pour une politique énergétique énergique, les membres de la commission ont, tous partis confondus, constaté le peu de dynamisme dont fait preuve la Municipalité dans le domaine de l'utilisation rationnelle des énergies et la favorisation des énergies renouvelables. Se défendant de toute attitude passive, M. le Municipal R. Baud a indiqué que le Conseil n'avait qu'à faire des propositions. Dans un premier temps, il a cru qu'il s'agissait d'une forme d'humour britannique, ayant en tête le grand nombre de motions déposées par le groupe socialiste dans ce domaine. Mais, dans un deuxième temps, il s'est dit au contraire qu'il s'agissait d'une chance, et a donc pris cette invitation au sérieux, car il est de ceux qui souhaitent une collaboration dynamique et constructive entre le Conseil et la Municipalité. Ce postulat se veut ainsi une réponse concrète à cette invitation.

L'idée de ce postulat lui est venue lors de discussions qu'il a eue l'occasion de mener en sa qualité de membre du Conseil de fondation de l'EMS de Burier. Cette institution a en effet été approchée par la Commune de Montreux, qui l'a informée de son projet de réaliser un petit réseau de chauffage à distance dans le cadre du complexe sportif de la Maladaire. L'analyse menée en interne sur l'opportunité pour cette institution de se raccorder à la future centrale de chauffe a montré le caractère non seulement écologique mais aussi très avantageux de cette démarche. Cette analyse a été réalisée à une époque où le prix du baril de pétrole n'atteignait que péniblement les 80 US\$. Celle-ci est d'autant plus pertinente aujourd'hui que ce prix atteint 140 US\$ et que des experts prédisent un prix de 200 US\$ à moyen terme.

Le refus par notre Conseil du crédit de CHF 80'000.— destiné au changement de la chaudière du bâtiment de la voirie constitue l'opportunité rêvée pour inviter notre Municipalité à étudier la question de l'implantation d'une centrale de chauffe au bois, en remplacement de l'ancienne chaudière à mazout et à gaz, et la création d'un réseau de chauffage à distance.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième de l'assemblée soutient la demande de renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Michel Bloch
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Etienne Balestra - Jean-Yves Schmidhauser
	LIBERAL	Claude-Alain Luy - Olivier Monney
	RADICAL	Jacques Devenoge - Anthony Abbott
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	R C A L	Daniel Muller

5.2. Motion de Mme Karine Lambert pour « l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit »

Mme K. Lambert rappelle que l'endettement est un gros problème de société. C'est un devoir civique que de tout faire pour le freiner. Au niveau communal, le moyen à disposition est d'interdire les affiches publicitaires. Sensibilisée au problème de par sa profession d'assistante sociale, elle estime important de faire quelque chose. On peut bien faire des campagnes de prévention, elles seront de toute façon peu entendues face à des publicités promettant nouvelle voiture, voyage, home cinéma, nouveau mobilier, etc. grâce à l'argent facile du petit crédit. Ce type de publicité incite des personnes qui n'en ont pas les moyens à acheter tout de suite quelque chose qui n'est pas indispensable ou peut attendre. Le problème est que les personnes ou les familles qui n'arrivent pas à s'acheter quelque chose avec leurs revenus sont justement celles qui ne pourront que difficilement faire face au coût d'un crédit certains mois, lorsqu'il y aura des dépenses imprévues par exemple. De plus, cette publicité touche particulièrement les jeunes, qui sont plus réceptifs. Gérer l'argent, cela s'apprend, mais quand on a 20 ans, l'impulsivité l'emporte parfois sur la raison. Enlever ces affiches diminuera les tentations. Ces publicités sont aussi nocives que celles pour l'alcool ou le tabac. Voilà pourquoi il faut les interdire. A ce sujet, il y a des interprétations de la loi qui divergent. Le secteur juridique du Service des communes estime que l'on ne peut pas interdire au niveau communal l'affichage publicitaire pour le petit crédit. Pourtant, un avis de droit du professeur Etienne Poltier, de l'Université de Lausanne, indique le contraire. La question doit être prochainement tranchée par le Tribunal administratif. Diverses communes ont estimé qu'elles pouvaient interdire l'affiche pour le petit crédit, telles que Lausanne, Prilly ou Renens, entre autres. Comme ces communes, il est important de montrer que La Tour-de-Peilz se préoccupe aussi des problèmes d'endettement et de protéger sa population.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième de l'assemblée soutient la demande de renvoi de cette motion à une commission de prise en considération, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL	Antoinette de Gautard-Rayroud
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Karine Lambert - Christiane Rithener - Jacques Rochat
	LIBERAL	Daniel Dufaux
	RADICAL	Kurt Egli - Michel Sandoz
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	R C A L	Vladimir Iwanoff

5.3. M. J. Espinosa annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, une motion intitulée « Attention, danger ! Oui, mais dans les normes ».

**6. Election à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence**

M. J.-P. Schwab, au nom du groupe démocrate-chrétien, présente la candidature de M. Alois Raemy comme 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2008-2009.

Président du PDC La Tour-de-Peilz depuis 1985 et membre du Conseil depuis plusieurs législatures, Alois Raemy est né à Fribourg-Ville, mais originaire de Planfayon-Le Lac Noir. Après avoir passé sa jeunesse dans le Vully fribourgeois, bercé aux sons des deux langues nationales bordant la Sarine, il débarque dans notre commune en 1976. Marié, il est un papa comblé avec ses deux garçons et sa fille, tous adultes aujourd'hui. Depuis deux ans, il est aussi grand-père.

Sur le plan professionnel, Alois Raemy est docteur ès sciences en physique. Chercheur senior au Centre de recherches Nestlé à Vers-chez-les-Blanc, il est spécialisé dans les travaux concernant la température, la chaleur et la pression des produits alimentaires.

Passionné de football, il se réjouit d'assister ce soir à la demi-finale de l'Euro, où il supportera la « Mannschaft », puisque le CS La Tour n'est pas qualifié ! Il apprécie aussi la marche, le ski de fond et de piste. Il est actif à la chorale de l'église catholique de Notre-Dame de Vevey. Il est également administrateur de l'Hôtel Bon-Rivage.

Toujours bien organisé, très consciencieux et de nature calme, il saura assumer la fonction de 1<sup>er</sup> vice-président dans l'intérêt de tous les Boélands.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	73
	Bulletins rentrés	73
	Bulletins blancs	2
	Bulletins nuls	3
	Bulletins valables	70
	Majorité absolue	36
	<b>Oui</b>	<b>68</b>
	Voix éparses	2

**M. Aloïs Raemy est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2008-2009.**

M. A. Raemy remercie son collègue J.-P. Schwab pour son aimable présentation et M. W. Bühlmann pour avoir chauffé les escaliers qui mènent au perchoir, ainsi que tous ceux qui lui ont accordé leur voix. Il fera de son mieux pour mériter cette confiance, même si parfois, avec l'âge, il a la mémoire qui flanche !

**7. Préavis municipaux**

**7.1. Préavis municipal N° 13/2008 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de la Grande Bonnavau**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence :</u>	RADICAL	Olivier Wälchli
<u>Membres :</u>	SOCIALISTE	Félicie Girardin - Vincent Racine - Nicole Rivet
	LIBERAL	Isabelle Wenger - Olivier Monney
	RADICAL	Jörg Brunnschweiler
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	R C A L	Pierre Huber

**8. Election à la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence**

M. M. Bonvoisin, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de Mme Sylvie Conod comme 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil communal pour 2008-2009.

Cela fait de nombreuses années que Mme S. Conod est présente parmi nous, aussi bien chez les socialistes qu'au Conseil communal. Durant toutes ces années, nous n'avons pu qu'apprécier ses qualités d'écoute et d'engagement au sein de notre commune. Elle fait partie de plusieurs commissions, dans lesquelles elle a pu démontrer toutes les qualités requises pour gérer des situations souvent ardues. Le groupe socialiste se dit certain qu'elle ne dérogera pas à ses principes lors des futures tâches qui lui seront confiées.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	74
	Bulletins rentrés	74
	Bulletins blancs	8
	Bulletins nuls	2
	Bulletins valables	72
	Majorité absolue	37
	<b>Oui</b>	<b>64</b>
	Voix éparses	8

**Mme Sylvie Conod est élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil communal pour 2008-2009.**

Mme S. Conod remercie le Conseil de sa confiance. Elle espère n'être pas trop décrépie dans deux ans, si elle arrive à la présidence !

## 9. Rapports

### 9.1. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2007 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux

Rapporteur : M. Gilbert Vernez, président

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, dicastère par dicastère, puis il y aura une discussion générale. Nous passerons ensuite au rapport de gestion, également dicastère par dicastère, et enfin aux observations de la commission et réponses de la Municipalité.

Elle ouvre la discussion sur le rapport des comptes :

1. **Administration générale** La parole n'est pas demandée.

2. **Finances**

Mme F. Girardin propose, comme annoncé lors de la dernière séance, de créer un fonds communal pour les énergies renouvelables, pour un montant de fr. 500'000.--, ceci au vu des bénéfices des comptes communaux de cette année. C'est une décision très importante que nous pourrions prendre ce soir. Ce serait l'occasion d'avoir à disposition de la Municipalité un fonds permettant d'investir et de faire un peu plus que juste le nécessaire quand on retape une toiture ou que l'on doit changer un chauffage. Il y a plusieurs avantages à investir dans ce domaine, que ce soit dans une centrale de chauffe à bois, qui semble être une solution relativement économique vu l'augmentation du prix du pétrole, ou dans des panneaux solaires, qui sont chers à l'achat et à l'installation mais qui, au fil des années, finissent par devenir non seulement rentables, mais avantageux. Nous pourrions ainsi marquer clairement notre volonté, en tant que commune de prendre des mesures pour contrôler nos dépenses énergétiques avec intelligence, comme on devrait le faire aussi au niveau personnel et citoyen.

M. F. Grognez, municipal, indique qu'il n'est pas possible d'affecter des montants qui ont été encaissés par l'impôt traditionnel. Si l'on veut affecter des montants, il faut pratiquer comme l'a fait M. J.-Y. Schmidhauser avec le centime additionnel sur le prix du kWh. L'argent est prélevé pour une raison et il est affecté à cette raison-là. C'est plutôt au niveau de l'arrêté d'imposition que l'on peut demander que, sur les points d'impôts que l'on encaisse, un certain nombre soient affectés aux énergies renouvelables, ou que soient rajoutés un certain nombre de points pour cela. On peut aussi déposer une motion pour demander que la Municipalité mette des points d'impôts affectés, mais cette proposition qui est faite au niveau de la conclusion des comptes n'est pas recevable.

M. J.-Y. Schmidhauser constate, en page 13, que la Municipalité fait des propositions de répartition de l'excédent de recettes. Le Conseil doit donc se prononcer. Il peut donc présenter une autre répartition finale et nous pourrions sans autre ajouter une ligne en proposant une diminution de l'attribution au fonds de réserve et une attribution à un fonds nouveau pour les énergies renouvelables du même montant.

M. F. Grognez estime qu'il est tout à fait normal que la Municipalité amortisse des investissements qui ont été votés par le Conseil. Le fonds de réserve peut servir à tout ce que l'on veut. Si un conseiller dépose une motion et demande de réaliser un chauffage à distance, p.ex., et que le Conseil communal vote un crédit pour cela, on pourra utiliser ce compte-là pour amortir les travaux, mais cela doit passer par une décision du Conseil. On ne peut pas simplement prélever des montants et les affecter ensuite. On doit les prélever sur des propositions de prélèvement affectées.

Mme F. Girardin s'étonne du fait que l'on ne puisse pas aller dans le sens de sa demande. Elle remercie toutefois la Municipalité pour les explications données et va donc réfléchir à une motion.

La parole n'est plus demandée.

3. **Domaines et Bâtiments** La parole n'est pas demandée.

4. **Urbanisme et Travaux** La parole n'est pas demandée.

5. **Instruction publique et cultes** La parole n'est pas demandée.

- |     |   |                               |
|-----|---|-------------------------------|
| 6.  | <b><i>Police - Feu - Pci</i></b>                                | La parole n'est pas demandée. |
| 7.  | <b><i>Sécurité sociale</i></b>                                  | La parole n'est pas demandée. |
| 8.  | <b><i>Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement</i></b> | La parole n'est pas demandée. |
| 9.  | <b><i>Bilan</i></b>   | La parole n'est pas demandée. |
| 10. | <b><i>Inventaire des comptes figurant au bilan</i></b>          | La parole n'est pas demandée. |
| 11. | <b><i>Détail des comptes figurant au bilan</i></b>              | La parole n'est pas demandée. |
| 12. | <b><i>Charges et revenus</i></b>                                | La parole n'est pas demandée. |
| 13. | <b><i>Tableaux - statistiques</i></b>                           | La parole n'est pas demandée. |
| 14. | <b><i>Inventaire des amortissements et dotations</i></b>        | La parole n'est pas demandée. |
| 15. | <b><i>Inventaire des immeubles</i></b>                          | La parole n'est pas demandée. |
| 16. | <b><i>Dépenses d'investissements</i></b>                        | La parole n'est pas demandée. |
| 17. | <b><i>Fondations</i></b>  | La parole n'est pas demandée. |

La discussion n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité. La discussion est ouverte sur les observations et vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. Seuls les vœux qui ont fait l'objet d'une discussion sont indiqués :

#### **Examen des comptes**

M. G. Chervet ne peut rester sans réagir face à la réponse de la Municipalité. Il a fait le rêve que nos autorités, tant communales que cantonales, disposaient d'un solide outil de gestion, composé de budgets de fonctionnement établis en base zéro, d'une part, et de comptes annuels qui reflétaient au mieux la réalité patrimoniale et les engagements de ces institutions, d'autre part. On l'a pincé une première fois après que l'Etat ait fait savoir qu'il y avait une erreur dans les recettes d'impôts des exercices 2005 à 2007. Il a été secoué une seconde fois lorsqu'il a lu la réponse de la Municipalité. Le fait de ne pas enregistrer de provision, sous prétexte qu'il n'est pas possible de la chiffrer de manière exacte et de risquer ainsi de présenter une situation erronée, ne correspond évidemment pas du tout à ce qu'il attendait. Par définition, une provision n'est pas précise, puisqu'il s'agit d'une estimation. La norme Swiss-GAAP RPC 23 précise « qu'une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue un passif exigible ».

De son point de vue, le fait de corriger des chiffres contenant une erreur avec une projection de cette erreur, ne saurait conduire à donner des chiffres plus faux que ceux présentés. Autrement dit, le fait de présenter des comptes moins faux tend à les rendre plus justes... Il prend acte de la position du SeCRI, ainsi que de celle de la Municipalité, et constate que l'ampleur de l'écart par rapport au total du patrimoine de notre Commune ne remet nullement en cause la pérennité de cette dernière. Toutefois, vu qu'il ne peut pas raisonnablement approuver des comptes contenant une erreur connue et non corrigée, il s'abstiendra lors du vote et encourage chacun à en faire autant. Il ne souhaite en effet pas que, des fascicules des budgets et des comptes communaux, nous passions au livre des contes et légendes de la Riviera...

M. F. Grognez relève que les comptes de chaque année seraient faux si l'on raisonnait ainsi. Nous devons boucler les comptes sur des acomptes. Il n'y aura donc jamais une année où les comptes seront justes. Ce n'est pas lui ou la Municipalité qui ont décidé de pratiquer de cette manière. Entre Vevey et La Tour-de-Peilz, nous avons des boursiers particulièrement compétents. Selon eux, la loi ne permet pas de provisionner au bilan sur les acomptes. Par acquis de conscience, la Municipalité s'est renseignée auprès de l'organe de contrôle, qui a répondu exactement la même chose. Elle a ensuite contacté le SeCRI qui a fait exactement la même réponse. Il a aussi posé la question à la majorité de ses collègues membres de la Commission des finances du Grand Conseil. Aucun n'a répondu comme le souhaite M. G. Chervet. Il en a parlé au Conseiller d'Etat et a même demandé des exemples concrets. Chacun connaît la situation de la plus grande banque de Suisse. Aujourd'hui, l'UBS paie ses acomptes sur les comptes 2005 et n'a pas encore demandé de modification. Cela signifie qu'au niveau fédéral, la Confédération devra rembourser env. 1 milliard de francs à

l'UBS sur les comptes 2007, et aucune provision n'a été faite pour cela. Au niveau cantonal, ce sont quelques dizaines de millions de francs, sans qu'aucune provision n'ait été établie. Pour ce qui est de La Tour-de-Peilz, le plus gros contribuable des personnes physiques nous a quittés au mois de novembre 2007. Il a payé tous ses acomptes jusqu'à la fin de l'année et il faudra certainement lui rembourser un certain montant quand sa taxation sera définitive. On n'a jamais provisionné sur ce genre d'impôts. Il y a chaque année de bons contribuables qui partent, et d'autres qui arrivent. Il faut voir cela dans la globalité et tenir compte du fait que la comptabilité des collectivités publiques est différente d'une comptabilité privée.

La parole n'est plus demandée. Au vote, la réponse de la Municipalité est acceptée par 41 voix contre 2 (30 abstentions).

### **La ludothèque**

M. G. Vernez indique que quelques membres de la Commission de gestion ne sont pas d'accord avec la réponse de la Municipalité qui n'entend pas assumer les frais de photocopies de la ludothèque. L'équipe de la ludothèque fait un énorme travail de bénévolat. Cette institution a comptabilisé l'année dernière entre 2'000 et 2'500 heures de bénévolat. Ils reçoivent bien entendu un subside de la part de la commune. Les frais de photocopies ne doivent pas être très élevés. Ils peuvent donc être pris en charge par la commune.

Mme le Syndic admet qu'il s'agit d'un petit montant. La ludothèque n'est pas un service communal, même si la Municipalité soutient avec plaisir cette institution parce qu'elle est tout à fait acquise à son activité. La subvention a été augmentée, ils doivent donc pouvoir assumer ces frais de photocopie peu élevés. Si l'on acceptait la demande de la commission, il faudrait équiper tous les clubs sportifs et les associations que nous soutenons en photocopieuses, voire leur payer leurs photocopies.

La parole n'est plus demandée. Au vote, la réponse de la Municipalité est acceptée par 38 voix contre 20 (12 abstentions).

### **Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz**

M. G. Vernez indique que la Commission de gestion reste perplexe, mais elle prend acte de la réponse de la Municipalité. La commune subventionne Croqu'Lune et l'UAPE pour un montant annuel de fr. 1'300'000.--. Pour garantir l'efficacité de sa mission, la Commission de gestion se réfère à l'art. 71 du règlement du Conseil qui stipule que « la Commission de gestion examine les comptes communaux ». La Commission des finances a vu les budgets 2007 de Croqu'Lune et l'UAPE, tandis que la Commission de gestion désire, elle, comparer les budgets avec les décomptes finaux. D'une façon générale, la Commission de gestion obtient les pièces justificatives qu'elle demande à l'autorité. Mais cette fois, elle est déçue de la réponse de la Municipalité. Elle ressent cela comme un manque de confiance à son égard, comme si elle n'était pas prise au sérieux. Elle ne manquera donc pas de se pencher à nouveau sur les comptes de la fondation lors du prochain exercice.

Mme le Syndic rappelle que la Municipalité a confié la gestion des structures d'accueil de l'enfance à une fondation. Il ne s'agit donc pas d'un service communal. Il est vrai que la Municipalité a donné le budget à la Commission des finances qui l'avait interrogée sur les développements des lieux d'accueil. Mais la Commission de gestion a effectivement reçu les comptes extrêmement tard. Cela a aussi posé des problèmes à la Municipalité qui fera son possible, dorénavant, pour boucler les comptes beaucoup plus tôt et pouvoir ainsi donner les documents à la Commission de gestion lors de la présentation des comptes. La Municipalité n'a fait que rappeler, dans sa réponse, les règles et usages des vérifications des comptes des fondations.

La parole n'est plus demandée. Au vote, la réponse de la Municipalité est refusée par 25 voix contre 12 (28 abstentions).

Mme la Présidente précise que, pour chaque réponse refusée par le Conseil, la Municipalité doit, selon le règlement du Conseil, présenter un rapport circonstancié avec le prochain budget, cette seconde réponse mettant un terme à la procédure.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le rapport de gestion, les réponses de la Municipalité aux observations et vœux, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2007
- oui le rapport de la commission de gestion de l'année 2007
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. approuver le rapport de la commission de gestion
  2. adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2007, telles que présentées dans le préavis municipal No 05/2008
  3. adopter les comptes communaux pour l'exercice 2007, tels que présentés
  4. approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2007
  5. donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2007.
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2008 relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, **la conclusion du rapport de la Commission de gestion est adoptée à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2007
- oui le rapport de la commission de gestion de l'année 2007
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2007, telles que présentées dans le préavis municipal No 05/2008

- 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2008 relatif aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. Kurt Egli

M. K. Egli se dit frustré quant au rôle de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera. A plusieurs reprises, on a en effet fait comprendre aux délégués que leur rôle n'était que consultatif. Ils se sont p.ex. réunis le 29 avril dernier pour étudier le rapport sur la gestion de l'année 2007, mais pas la gestion elle-même. Le but de cette intervention est d'inviter le représentant boéland au Conseil administratif, qui s'occupe véritablement des attributions aux différentes institutions, d'y apporter une réflexion nouvelle. Depuis quelques années déjà, on nous soumet un copié-collé axé sur les poids lourds de la culture régionale. C'est si facile quand on ne veut pas que les choses bougent et tellement plus simple pour établir un nouveau budget ! Il souhaiterait pour sa part que l'on attribue un peu plus de place à la création et que l'on ose jouer le rôle de « sage-femme » lors de la naissance de nouveaux événements.

Dans ce sens, il relève le cas typique du refus de soutien à la première Fête de la musique organisée au Jardin Roussy. Il s'agit pourtant d'une nouvelle manifestation qui s'inscrit parfaitement dans le contexte régional, mais aussi dans celui d'une évolution internationale. La Fête de la musique remonte à 1982, lorsque le ministre français Jack Lang et son directeur de la musique Christian Chauvet instaurèrent que chaque solstice d'été serait l'occasion de fêter la musique dans toutes les villes du pays. La manifestation s'internationalisa en 1984, lors de l'année européenne de la musique, et devint même mondiale en 1989 lorsqu'elle fut organisée à New-York.

Les cinq principes stricts de la Fête de la musique sont :

- Accueil de tous et de toutes
- Diversité la plus large possible
- Gratuité totale
- Respect de la date du 21 juin
- Absence de cachets aux artistes

Même si nous ne représentons qu'un petit quartier dans la grande agglomération de la Riviera, il remercie d'ores et déjà la Municipalité de faire suivre l'expression de sa déception à qui de droit.

M. L. Kaufmann, municipal, indique qu'il accepte ce mandat, qu'il assume déjà lors des séances du Fonds culturel Riviera. Il regrette lui aussi que le Fonds culturel n'ait pas octroyé un soutien à la Fête de la musique dans ce cadre-là, mais la majorité des membres de ce fonds estimaient que cette manifestation ne répondait pas aux critères.

La parole n'étant plus demandée, **la conclusion du rapport est adoptée à une large majorité (trois avis contraires et huit abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- Vu le préavis municipal no 6/2008 du 7 mai 2008
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

d'adopter les comptes 2007 du Fonds culturel Riviera.

9.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2008 relatif à la gestion et aux comptes 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Richard Sendra

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- Vu le préavis municipal no 7/2008 du 7 mai 2008
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2007
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2007

9.5. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2008 relatifs à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nicole Freers Signer et M. Gilbert Vernez « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Jean Tharin

Rapporteur (rapport de minorité) : Mme Nicole Freers Signer

M. G. Vernez remarque que, si les opposants affirment que ce cheminement lacustre reste un luxe inutile, il y a d'autres luxes inutiles. Il fait la comparaison entre les spectateurs de l'Eurofoot et les promeneurs au bord du lac. Les fans de foot et les simples promeneurs sont tous attirés comme sous l'effet d'un aimant, les premiers par le match, l'ambiance, le suspense, les seconds par l'eau, la beauté du paysage, le calme. Mais on pourrait dire : ne faisons pas l'Eurofoot, il y a déjà assez de spectateurs et de joueurs, dans le cadre de nos compétitions nationales ! On pourrait supprimer les pelouses, puisqu'elles nécessitent de grandes quantités d'engrais et d'eau induisant un gaspillage écologique et économique, etc. On pourrait dire aux promeneurs qu'il y a déjà assez de kilomètres de bitume au bord du Léman, et que mettre des tonnes de blocs de cailloux et de la ferraille au bord de l'eau constitue aussi un gaspillage écologique, un non-sens, etc. On pourrait dire enfin, et développer l'idée, que dans un stade de football et au bord d'un lac, il n'y a rien d'insolite, que finalement ces deux lieux différents sont inintéressants. En réalité, le fan de foot et le promeneur, deux admirateurs enthousiastes, se déplacent sous l'effet de l'attrait, irrésistiblement intéressés, peu importe le prix, mus par un spectacle; il y a de l'irrationnel peut-être, mais c'est comme ça. Il apprécie l'énumération de toutes les difficultés, réticences, problèmes à surmonter qui figurent dans le rapport de la commission. Aujourd'hui, face au tronçon qui nous occupe, ce no man's land soi-disant inaccessible, la Municipalité laisse apparaître que des solutions sont possibles, avec de l'imagination et un esprit de décision. Le promeneur qu'il est avait eu à l'époque le sentiment de gagner une liberté, celle de se promener au bord du lac, sur la partie communale. Mais sacrifier cette liberté au nom d'un autre passage, et préférer le décor, l'ombre et le bruit de la route de St-Maurice, c'est désolant !

M. K. Egli ne s'était encore jamais engagé aussi physiquement pour l'étude d'un dossier. Il a chaussé ses baskets et pris le train jusqu'à Lausanne pour revenir à pied à La Tour-de-Peilz. Le constat qu'il en a tiré lui permet d'éviter de dire n'importe quoi, comme d'affirmer que l'on peut marcher le long du lac de Vevey au Bouveret, à l'exception d'un tronçon sur La Tour-de-Peilz. Lausanne, Pully, Paudex, Vevey, Veytaux et Villeneuve sont les seules communes qui permettent une promenade sur l'entier de leurs rives. Lutry, Cully, La Tour-de-Peilz et Montreux sur une bonne partie. Les choses sont nettement moins évidentes pour Villette, Epesses, Puidoux (Dézaley), Rivaz, St-Saphorin, Chardonne et Corseaux où l'on ne trouve que quelques petits passages, souvent sans issue. Tout le passage sous le Dézaley s'effectue sur un trottoir étroit à côté d'une route à quatre pistes, alors qu'on se trouve là dans le magnifique paysage de Lavaux, patrimoine mondial de l'Unesco. Deux poids, deux mesures face à la même loi. Et de Lausanne en direction de St-Sulpice, on ne trouve plus de chemin le long du lac dès l'entrée dans la commune de St-Sulpice.

Faire l'amalgame entre ce projet de promenade au bord du lac et les investissements de la gare de Burier, la salle des Remparts, le terrain de football de Gérénez est un peu simplet. Personne n'a jamais eu peur lors du passage d'un direct en gare de Burier alors que les gymnasiens se bousculent sur le quai ? Parler d'une utilisation relativement modeste de la Salle des Remparts par la population locale, c'est étaler sa méconnaissance de la vie de notre commune. Et que tous ceux qui comparent Gérénez au chemin pédestre aillent avec lui lors de la prochaine soirée pluvieuse pour comparer le nombre de gamins sur le terrain et le nombre de personnes sur les quais.

Aménager un chemin piétonnier qui mène dans une zone sans attrait commercial, c'est faire plaisir à quelques personnes isolées, malgré le succès de la récolte de signatures. Vouloir un chemin et l'utiliser par la suite sont deux choses différentes. Il suffit d'aller de La Tour-de-Peilz en direction de Corseaux pour constater qu'au fur et à mesure que l'on avance, le nombre de promeneurs diminue. Sur le dernier bout entre le débarcadère Vevey Plan et la piscine, il faut être doué en slalom, non pas pour éviter les promeneurs, mais les crottes de chien, car c'est la seule chose que l'on y trouve.

Venons-en à l'aspect environnemental et technique. Comment justifier que le tronçon entre St-Saphorin et La Pichette reste, ancré dans la loi, protégé pour les vipères, que le périmètre des Grangettes est entièrement interdit, alors que le bout de rive convoité héberge des oiseaux rares et des lieux de fraie si précieux pour les poissons sans que l'on veuille le laisser dans l'état actuel ? A nouveau, il y a deux poids, deux mesures.

Un autre aspect à relever, c'est la défense des propriétaires qui ont acquis chèrement une habitation avec accès direct au lac. A entendre certains, ils devraient avoir honte de ne pas partager ce bonheur avec toute la population ou simplement avoir honte d'être riches. Nous avons également de magnifiques propriétés privées dans le haut de la commune, sur lesquelles certains pourraient demander que l'on aménage des chemins de promenades publiques. A force d'agir ainsi, tous ces gens vont finir par quitter notre commune, et ceux qui les auront fait fuir mettront l'augmentation du taux fiscal sur le dos de la mauvaise gestion de la Municipalité. Le coût de la réalisation d'un chemin pédestre le long du lac ne l'effraie pas spécialement. Mais avec toutes les belles promenades dont nous disposons déjà dans notre commune et dans notre région, l'investissement lui semble superflu. Tant qu'à faire, il préférerait un investissement dans une salle omnisport attendue depuis des décennies ou dans l'entretien de nos magnifiques bâtiments communaux.

Pour ce qui est du financement, les initiateurs affirment que la moitié du montant serait pris en charge par le Canton. Cela reste à prouver, vu l'état du compte y relatif et, deuxièmement, le fait que les caisses cantonales sont aussi remplies par le contribuable, à savoir nous tous.

Pour lui, la plus belle vue sur les rives de La Tour-de-Peilz est celle que nous avons depuis le bateau de la CGN. Si l'on veut admirer toutes ces belles propriétés sans contrainte et pour peu d'argent, on peut prendre un billet Vevey – Montreux et revenir à pied par les hauts.

Il invite donc le Conseil à accepter le rapport de majorité. Mais il acceptera démocratiquement la décision sans la remettre en question quelques mois ou années plus tard.

Mme Ch. Rithener indique que ce qui nous intéresse ce soir, ce n'est pas ce qui ne se fait pas dans les autres communes, mais ce que nous pouvons faire chez nous. Il y a des choses qui sont possibles, le rapport de la Municipalité en fait état. La comparaison entre le stade de foot par temps de pluie et le bord du lac n'est pas valable, parce qu'on va effectivement plus facilement au bord du lac lorsque le temps est agréable. Elle réfute également le nombre de personnes isolées qui se promènent au bord du lac. Il y a un grand nombre de promeneurs tout au long des quais. Elle les a fréquentés assez souvent pour pouvoir le dire. La Municipalité n'a pas pris en compte la demande des gens, notamment des signataires de la pétition, qu'ils soient boélands ou d'autres communes. Ce cheminement ne profiterait pas seulement aux citoyens de la commune, mais aussi à d'autres personnes qui s'étonnent et regrettent de ne pas pouvoir continuer leur promenade au bord du lac. Pour ce qui est de la faune que l'on devrait protéger, il n'y a pas ici, dans le bout qui est visé, d'oiseaux rares qui seraient menacés par la prolongation du chemin piétonnier. La défense des propriétaires qui ont chèrement acquis leur bien-fonds est un argument qui la fait bondir. Que représentent ces quelques propriétaires par rapport à toutes les personnes qui auraient accès à ces rives ? L'accès aux rives du lac pour tous est un droit cantonal. Les subventions cantonales existent, elles ne sont pas toutes utilisées pour ce qui est de la tranche actuelle. Elles seront prolongées, pour autant que les communes en fassent la demande. Or, elle a été assez étonnée d'apprendre que notre Municipalité, qui a été interrogée pour savoir si elle avait des projets de créer un cheminement piétonnier sur les rives de la commune, a répondu, juste après avoir déposé son préavis-rapport, qu'elle n'avait aucun besoin dans ce domaine. Elle encourage le Conseil à créer ce chemin et donc de refuser de prendre acte de la réponse municipale.

Mme N. Freers Signer remercie la Municipalité d'avoir créé un projet concret et théoriquement réalisable. Il est solide, praticable pour tous et tiendrait pour des lustres. Il est même bien mieux que celui, beaucoup plus modeste, auquel elle pensait avec M. G. Vernez.

Cependant, malgré le fait que cet excellent projet est tout à fait réalisable sur les plans juridiques et techniques, et que les arguments concernant l'environnement, le vandalisme et le financement ont également des réponses raisonnables, la Municipalité préfère ne pas réaliser ce projet. Le Conseil doit prendre une décision politique. Elle persiste à penser que cet objet serait une très belle réalisation pour notre commune, un ouvrage significatif pour l'identité et les intentions de la ville à l'égard de sa population. Cette spectaculaire réalisation visible et concrète amènerait plus de bonheur à un bassin de population en croissance. Et une population choyée et respectée dans ses besoins et désirs légitimes par ses dirigeants politiques se sentira certainement mieux et plus proche de ses devoirs civiques. La vie et l'activité humaine ont toujours existé sur les rives de notre lac. Il est parfaitement normal de rétablir cette situation d'accès aux rives en regardant dans le passé et vers le futur. L'aménagement de l'accès public aux rives lacustres de notre commune doit faire partie de la vision urbanistique future de celle-ci. Elle invite donc le Conseil à rejeter le rapport-préavis de la Municipalité, non à cause du bon projet qu'il contient, mais en raison de ses conclusions défavorables.

M. J. Vallotton avoue une profonde admiration pour le Léman, sur lequel il navigue depuis son enfance, et ses rives au bord desquelles il s'est souvent baigné et promené. Et il n'est pas seul à partager cet amour. Depuis des siècles, de grands artistes l'ont chanté, louangé, dessiné, peint. La beauté de ces lieux uniques n'a bien sûr pas conquis que des artistes. Innombrables sont celles et ceux qui ont été séduits. Que seraient Montreux et la Riviera sans ses quais, sans ses rives accessibles au public ? En tout cas pas la région à succès que l'on connaît. Il se dit persuadé que l'accès au lac est une composante majeure de la douceur de vivre de ce coin de pays, une part de son identité profonde.

Aujourd'hui, il s'agit de compléter le cheminement riverain. Nos anciens édiles, courageux, avaient vu juste. Ils ont créé et enrichi au fil des ans un patrimoine commun le long des rives, patrimoine soutenu et défendu par le législateur fédéral et cantonal. Poursuivre et achever cette œuvre apparaît aujourd'hui comme ce qu'il y a de plus normal.

Comme beaucoup d'autres, il aime déambuler au bord de l'eau et aimerait profiter de la grande baie où se réaliserait ce chemin. L'endroit est magnifique, calme, il incite à la rêverie, à la méditation.

Il cite quelques phrases de Ramuz qui dénotent merveilleusement l'esprit du lieu :

« Passant, laisse tomber ton bâton. Tu t'assiéras sur la rive dans l'attitude de la méditation. Les vagues rampent sur le sable, le ciel est doux à regarder. Songes-tu finir ici, ou n'as-tu qu'un désir, chercher ailleurs ce que tu ne trouves nulle part ? »

Nous sommes bien loin de la politique. Mais il y a parfois des projets qui dépassent la simple politique, qui haussent le débat et qui rassemblent.

Mme N. Freers Signer demande que le vote se déroule à bulletin secret, selon l'art. 127 du règlement du Conseil. Cette demande est appuyée réglementairement.

M. R. Baud, municipal, rappelle que le postulat demandait à la Municipalité de conduire une étude. Celle-ci a fait un travail de détail. Elle a voulu une solution pour la sécurité, parce qu'elle ne veut pas prendre la responsabilité d'une solution « légère ». Mais cela a un coût élevé. Au niveau du financement, un décret cantonal a bien été adopté, mais il est déjà épuisé. Ce crédit sera consommé de 2007 à 2010. Donc, si l'on veut entrer dans une prochaine phase, ce sera pour 2011 et les années suivantes. On ne peut pas aller de l'avant pour l'instant. La commune a d'autres soucis financiers. Il y a des réseaux de canalisations, la route de St-Maurice à réaliser. Ce sont des travaux que nous devons faire, nous ne pouvons pas toujours les reporter. C'est donc aussi un souci financier qui a piloté la Municipalité.

M. J. Tharin remarque que les initiants ne parlent pas de l'autre tronçon qui va jusqu'à la Maladaire. Ils ont saucissonné le dossier, de manière à ce que le Conseil doive se prononcer une deuxième fois, après acceptation du premier projet. Cela lui pose un certain nombre de problèmes, notamment en terme d'honnêteté.

M. A. Grangier constate que le rapport de la Municipalité est bien fait, dans le sens où il présente tous les différents éléments. Il s'agit maintenant de pondérer ces différents éléments, qui peuvent faire pencher la balance soit en direction d'un oui, soit d'un non. C'est tout à fait démocratique. Il remarque toutefois que certaines choses n'ont pas été dites. La première, c'est que ce ne sera pas un cheminement pour tous. Pour des questions purement techniques, il y aura des déclivités qui nécessiteront soit des escaliers, soit des rampes, de telle manière que tout ce qui est à roues ne pourra pas passer. Le deuxième point, c'est que ce chemin condamnera les Bains de la Becque. Aujourd'hui, les baigneurs font attention de ne pas marcher sur le linge des autres, mais ce ne sera plus possible avec un cheminement piétonnier. Il faut également tenir compte des incivilités. Il se dit écoeuré de voir toutes les incivilités qu'il y a au bord du lac, particulièrement le soir. En fonction de ces différents éléments, il votera pour le rapport de la Municipalité et invite le Conseil à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à bulletin secret.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	74
	Bulletins rentrés	74
	Bulletins blancs	3
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	74
	<b>Oui</b>	<b>37</b>
	Non	34

La parole n'étant plus demandée, **la conclusion du rapport majoritaire de la commission est adoptée comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis-rapport municipal N° 8/2008 du 7 mai 2008,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

de prendre acte du préavis-rapport de la Municipalité en réponse au postulat de Mme Freers Signer et de M. Gilbert Vernez intitulé « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac ».

9.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2008 relatif à la transaction entre les communes desservies par la Société électrique Vevey-Montreux (SEVM) et Romande Energie Holding SA

Rapporteur : Mme Sylvie Conod

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis N° 9/2008 du 7 mai 2008 concernant la transaction entre les communes desservies par la SEVM et Romande Energie Holding SA,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à vendre les 4'115 actions de la SEVM détenues par la Commune pour le prix de CHF 680.85 l'action, soit CHF 2'801'698.--;
2. d'autoriser la Municipalité à accepter la résiliation de la convention du 21 décembre 1988 qui lie la Commune à la SEVM et à Romande Energie Holding SA (anc. Société Romande d'Electricité), moyennant compensation des avantages perdus, à savoir :

- sur le déficit VMCV	CHF	302'658.--
- sur les redevances	CHF	1'090'076.--
- sur les rabais	CHF	405'399.--
3. d'autoriser la Municipalité à obtenir 1'485 actions d'une valeur nominale de CHF 100.00 chacune de la nouvelle société VMCV SA en payant à Romande Energie Holding SA la somme de CHF 98'530.--, par déduction des montants qui précèdent, et à recevoir ainsi un montant net de CHF 4'501'301.--;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes, contrats ou procurations nécessaires pour la réalisation de cette transaction.

9.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2008 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs à la rte de Chailly et au ch. du Vallon

Rapporteur : M. Aloïs Raemy

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal no 10/ 2008 du 7 mai 2008,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- a) d'adopter le projet d'assainissement du collecteur de la route de Chailly au chemin du Vallon ;
- b) d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 111'000.-- à prélever par le débit du compte no 9141.034.00 « Collecteur Rte Chailly-Ch. du Vallon » ;

- c) d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 111'000.-- par le compte no 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux », doté à ce jour de Fr. 5'621'600.-- ;
- d) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

9.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2008 relatif à la demande de crédit de construction pour les travaux de réfection de la toiture plate du collège des Mousquetaires, 3<sup>ème</sup> étape

Rapport lu par M. Yves Belet

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal No 11/2008 du 7 mai 2008,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de la toiture plate du collège des Mousquetaires, de la 3<sup>ème</sup> étape, zone ouest ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 117'000.-- à prélever par le débit du compte no 9143.048.00. « Collège Mousquetaires – toiture plate 3<sup>ème</sup> étape » ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 117'000.-- par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements » doté à ce jour de Fr. 4'609'200.-- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

**10. Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants**

M. José Espinosa est présenté au poste de scrutateur par le groupe libéral.

M. Nicolas Masserey est présenté au poste de scrutateur par l'UDC.

M. Jacques Devenoge est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe radical.

M. Yannick Thépot est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe RCAL.

Il n'y a pas d'autre proposition. **MM. José Espinosa et Nicolas Masserey sont élus scrutateurs et MM. Jacques Devenoge et Yannick Thépot scrutateurs suppléants pour 2008-2009, à la quasi-unanimité (un avis contraire).**

**11. Communications municipales**

- 11.1. Communication municipale N° 10/2008 relative au rapport d'activités 2007 du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI)
  - 11.2. Communication municipale N° 9/2008 relative à la situation de la SA Compost Chablais Riviera
  - 11.3. Communication municipale N° 11/2008 relative à la création d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour gérée par la Commune de La Tour-de-Peilz
- Rapport de la Commission de contrôle régionale – ORPC Riviera – comptes 2007

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. R. Piguet, municipal, indique que la Municipalité a finalement reçu, le 20 mai dernier, le dossier relatif à la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Les différents services communaux concernés ont établi une synthèse de cet imposant dossier à la Municipalité. Celle-ci a décidé de convoquer une table ronde qui aura lieu le 10 septembre prochain, à 18 h 30. Ainsi, les groupes auront l'occasion de donner leur avis et, suite à cela, la Municipalité, ayant toutes les informations, pourra répondre valablement et en détail au postulat de M. A. Grangier.

La parole n'est plus demandée.

## **12. Propositions individuelles et divers**

M. G. Vernez constate que la majorité du Conseil communal a pris acte du rapport de la Municipalité concernant le cheminement piétonnier au bord du lac ce qui, en termes concrets, revient à refuser cet objet. Les conseillers minoritaires et les nombreux Boélands qui les soutiennent ont perdu une bataille, mais ils continueront à défendre ce projet et l'intérêt général, en particulier pour que la population puisse avoir accès à une propriété publique au bord du lac. Ils restent donc mobilisés pour cette noble cause.

Mme S. Conod indique que c'est Mme Taraneh Aminian qui assumera la vice-présidence du SIGE durant l'année à venir. M. Fernand Bourqui, également représentant de notre délégation, a lui été nommé scrutateur suppléant. Lors de sa dernière séance, le SIGE a été saisi d'une demande de rallonge de budget pour un certain nombre de réparations de conduites qui n'étaient pas prévues pour cette année, mais qu'il apparaît comme indispensable de réaliser, notamment la conduite de transport d'eau de Béranges, qui a sauté à plusieurs reprises ces derniers temps. Dans la foulée, la commune de La Tour-de-Peilz se devait d'utiliser les fouilles au mieux si elle en avait besoin. Il s'est avéré que la canalisation du Gregnolet ne dispose pas d'un diamètre suffisant et qu'il faut l'augmenter. Pour ces travaux-là, qui n'étaient pas non plus prévus dans le budget communal ni au plan des investissements, la Commission des finances a été saisie d'un préavis de la Municipalité, puisqu'il s'agissait d'une dépense urgente. Le montant à engager est de fr. 96'000.--. Ce crédit a bien entendu été accepté par la commission. D'autre part, arrivée au terme de son année de présidence de la Commission des finances, elle transmet le flambeau à M. F. Glauser, qui en assumera la présidence pour l'année à venir.

M. F. Donatantonio revient sur la communication no 11/2008 relative à la création d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour gérée par la Commune. Dans le rapport des comptes, le no 710.3655.09 est intitulé « Entraide familiale - mères gardiennes ». Il ne pense pas que l'épouse de notre municipal soit un maton et demande s'il est possible de changer cet intitulé en « Entraide familiale - Accueil familial de jour ».

Mme le Syndic regrette cet état de fait, mais indique que le terme « entraide familiale » est réservé à une association qui justement ne s'occupe plus de la gestion des mamans de jour. Le terme « mères gardiennes » peut paraître barbare, mais il nous est malheureusement imposé par la loi (Laje). Mais, dans notre jargon habituel, nous allons continuer à les appeler « mamans de jours »...

M. J.-Y. Schmidhauser a assisté, il y a deux semaines, à la présentation publique du projet de plan de quartier « En Vassin ». Si l'on peut remercier la Municipalité d'avoir organisé cette séance, il constate qu'au cours de celle-ci, les représentants de la Municipalité étaient assis au fond de la salle, accompagnés de leurs mandataires, alors que siégeait, à la même table que la Municipalité, le promoteur Bernard Nicod. Il ne comprend pas cette proximité qui semble de mauvais aloi, étant d'avis que toute autorité doit garder une distance suffisante avec ses administrés, fussent-ils promoteurs immobiliers.

M. B. Nicod n'est bien évidemment pas devenu municipal, et la Municipalité n'est pas entrée à son service, mais il se demande si ce n'est pas le cas des mandataires de la Municipalité, dans la mesure où il avait appris, à l'époque où les premières esquisses du plan de quartier En Vassin avaient été présentées à la Commission consultative du PGA, que l'urbaniste de la Commune était en réalité rémunéré par M. B. Nicod. Si le syndic de l'époque considérait ce geste financier comme une source d'économie pour notre Commune, il avait pour sa part soulevé la question du conflit d'intérêts manifeste provoqué par cette situation. Il considérait en effet que les intérêts que devaient défendre notre Municipalité et ses mandataires éventuels étaient suffisamment distincts de ceux du promoteur pour éviter un mélange des genres. Il ne conteste pas le droit de M. Chanard d'être rémunéré par M. B. Nicod, mais le fait que, malgré cette rémunération, il est présenté par notre Municipalité comme le mandataire de la Commune.

Il constate également que des informations grossièrement erronées ont été données à la population. Lors de la séance, M. Chanard a indiqué qu'un parc public serait construit au centre de la parcelle. Interpellé, il a corrigé le tir en précisant qu'il s'agissait en réalité d'un parc privé pouvant être traversé par le public, ce qui est sensiblement différent. La lecture des documents mis à l'enquête donne des informations encore plus imprécises, le règlement ne stipulant pas si le public pourra traverser le parc et si une servitude de passage sera créée à cet effet. Mais l'élément le plus troublant semble être l'utilisation d'images de synthèse établies par l'urbaniste de la Commune (donc financées par le promoteur) et largement diffusées dans la presse, qui présentent non seulement des bâtiments de toutes pièces, alors que ce ne sont que des volumes théoriques qui sont mis à l'enquête, mais surtout rajoute des étages à deux bâtiments existants pour laisser croire que les futurs bâtiments seront nettement moins imposants !

Il souhaitait faire part de ces éléments pour inviter chacun à se forger une opinion indépendante sur ce projet très important pour notre commune. S'agissant d'une parcelle stratégique pour le développement de notre commune, il est important que tous les membres du Conseil se renseignent et qu'ils fassent preuve, dès le début, du recul nécessaire pour analyser correctement la teneur des documents présentés, qui ne sont, à son avis, pas l'œuvre des mandataires de la Commune, mais de ceux de M. B. Nicod. Cela nous permettra d'avoir un débat de qualité lorsque le plan de quartier sera soumis à l'approbation de notre Conseil.

Mme le Syndic indique qu'il ne s'agissait pas de la table de la Municipalité puisque les autres membres de la Municipalité présents se trouvaient dans la salle, non pas à la table. M. B. Nicod était présent en sa qualité de promettant-acquéreur de la parcelle Brunner. Nous avons obtenu de l'intéressé qu'il fasse appel au même aménagiste que nous avons mandaté dans le cadre du RPGA, sachant que les travaux se dérouleraient en même temps. Vous pensez bien que l'intéressé n'a pas été très facile à convaincre. Il était tout à fait normal qu'il soit là pour répondre aux questions de la population, étant donné également qu'il prend en charge les frais de l'aménagiste pour la partie le concernant. Quant aux servitudes, elles ont déjà été signées avant la séance de présentation.

Mme M. Adank, au terme de son année de présidence, s'adresse au Conseil en ces termes :

« Arrivée presque au terme d'une année de présidence riche en expériences et enseignements pour la plupart fort positifs, je me permets de vous faire part de quelques réflexions.

Nous avons la chance de vivre dans une démocratie où les citoyens peuvent encore s'exprimer et façonner leur environnement et leur avenir. Il est important d'utiliser au mieux la parcelle de liberté d'agir qui nous reste dans un contexte très réglementé.

Bien évidemment, pour cela, il faut que des gens mettent à disposition de tous leurs capacités, leur temps et leurs compétences. Vous le savez, appartenir à un Conseil Communal nécessite des heures de préparation, de lecture et de travail pour quiconque prend sa fonction au sérieux.

Les parlementaires de milice que nous sommes se trouvent toutefois souvent face à des problèmes complexes à résoudre, qui donnent lieu à de vifs débats. En ma qualité de Présidente, je me suis beaucoup investie pour tenter d'organiser au mieux nos séances et faire en sorte que nos réunions puissent se dérouler de manière efficace et respectueuse.

Tous ceux qui ont exercé cette fonction avant moi savent qu'il n'est pas toujours facile de diriger les débats et de faire face à toutes les surprises qui peuvent se présenter ! J'espère avoir accompli cette tâche au mieux de mes possibilités.

Une autre obligation qui incombe à la présidence est de mettre en œuvre et d'assurer le dépouillement des élections et votations. Merci à tous les participants pour l'aide précieuse qui m'a été apportée. À chaque fois, le travail a pu être exécuté dans les délais impartis.

J'ai par ailleurs eu le plaisir de pouvoir répondre favorablement à de nombreuses invitations que j'ai reçues tout au long de l'année. Elles m'ont fait découvrir la richesse de la vie associative boélande. De la plus ancienne, à ma connaissance, c'est-à-dire la Société des Mousquetaires fondée en 1574, en passant par les sociétés sportives et culturelles, j'ai constaté qu'il y a encore dans notre commune de nombreuses personnes qui s'engagent pour leur passion, pour leurs hobbies et pour le bien des autres. C'est aussi ce qui fait de notre ville un endroit où il fait bon vivre.

La collaboration avec la Municipalité, les divers services de la Commune et le Greffe a été bonne et agréable. Merci au Bureau, en particulier à Mme Dind, pour son appui précieux. Merci à chacun d'entre vous pour votre loyauté, pour le soutien que j'ai rencontré auprès de beaucoup et pour la confiance que vous m'avez témoignée. J'espère m'en être montrée digne.

Je souhaite au prochain Président beaucoup de succès et de plaisir dans l'accomplissement de cette fonction.

Merci encore à tous et bonne fin de soirée ! »

Mme le Syndic lui remet alors un cadeau ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs pour la remercier, au nom de la Municipalité et des services communaux qui ont eu beaucoup de plaisir à collaborer avec elle.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 20, en conviant chacun à la petite agape qui suit ainsi qu'à la retransmission sur grand écran de la première demi-finale de l'Eurofoot.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

M. Adank

C. Dind